



Assemblée générale

Distr. générale
4 avril 2002
Français
Original: anglais

Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable

Troisième session

25 mars-5 avril 2002

Point 2 de l'ordre du jour

**Examen du document établi par le Président
et transmis par la deuxième session de la Commission
constituée en Comité préparatoire ainsi que des autres textes
élaborés dans le cadre du processus préparatoire**

Lettre datée du 3 avril 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli les conclusions finales de la Réunion de femmes responsables pour les questions d'environnement, tenue les 7 et 8 mars 2002 (voir annexe I). La liste des participantes est également attachée.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et ses annexes en tant que document de la troisième session de la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable.

L'Ambassadeur
(Signé) Marjatta Rasi



**Annexe I à la lettre datée du 3 avril 2002, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Conclusions finales de la Réunion de femmes
responsables pour les questions d'environnement
7-8 mars 2002, Helsinki (Finlande)**

1. Des femmes ministres de l'environnement et des représentantes de 19 pays, ainsi que des responsables de 28 organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales oeuvrant en faveur du développement durable se sont réunies à Helsinki les 7 et 8 mars 2002. La réunion était organisée sous les auspices du Conseil des femmes chefs d'État et de gouvernement et de l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources, et accueillie par le Ministère finlandais de l'environnement. Elle était coprésidée par Mme Satu Hassi, Ministre de l'environnement et de la coopération pour le développement de la Finlande, et Mme Rejoice T. Mabudafhasi, Vice-Ministre des affaires environnementales et du tourisme de l'Afrique du Sud.
2. Les participantes à la Réunion ont noté que 10 ans plus tôt, les gouvernements s'étaient engagés en faveur de la Déclaration de Rio et d'Action 21, et alors que beaucoup de travail a été accompli, l'espoir et la promesse de l'intégration des politiques sociales, économiques et environnementales n'ont pas encore été complètement réalisés. Les femmes apportent une optique unique face aux défis posés et aux perspectives ouvertes par le développement durable. Leur expérience, leur participation et leur leadership sont cruciaux au succès du Sommet mondial pour le développement durable. Johannesburg donnera l'occasion de renforcer l'engagement du monde en faveur d'un développement durable et équitable pour tous, et de réaffirmer la responsabilité commune mais différente des pays à cet égard.
3. L'élimination de la pauvreté dans le monde et la promotion du développement durable sont essentielles à l'instauration d'un monde équitable. Les modèles actuels de consommation et de production figurent parmi les principales raisons de la dégradation des ressources de la Terre. Si les tendances actuelles en matière d'extension de la pauvreté et d'expansion de la population et de modèle de production et de consommation continuent, l'impact négatif sur les ressources naturelles, l'environnement et la santé ne pourra que s'aggraver. Les femmes, qui représentent la majorité des pauvres du monde, continueront à souffrir de manière disproportionnée.
4. Le changement du climat, le manque d'accès à l'eau et à l'énergie renouvelable, ainsi que la dégradation continue des ressources naturelles figurent parmi les défis environnementaux les plus importants. Pour éliminer la pauvreté et assurer le développement durable, il faut améliorer la situation dans ces domaines.
5. Si l'on veut parvenir à l'égalité entre les sexes et éliminer la pauvreté et la faim, il est important de créer un environnement international et national favorable au développement durable. Nous devons élaborer des approches permettant à tous de bénéficier de la mondialisation, de la croissance économique et d'un environnement sain et durable, tout en reconnaissant et en préservant la vitalité des communautés locales et autochtones.

6. La solution de ces problèmes exige la participation de tous et un partenariat universel, un accès équitable à l'information et la transparence des processus de prise de décisions, ainsi que des mesures destinées à prévenir des impacts négatifs sur les femmes. Nous devons continuer de mettre au point des indicateurs quantifiables pour suivre les progrès en la matière.

7. Il est important de promouvoir le dialogue et la compréhension entre cultures et civilisations, et nous soulignons le rôle essentiel joué par les femmes en matière de prévention des conflits et de maintien de la paix, conditions essentielles au développement durable.

8. Nous nous engageons à oeuvrer en faveur des valeurs, buts et principes énoncés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la mondialisation, l'élimination de la pauvreté, la protection de l'environnement et la promotion de la parité. Nous nous emploierons à atteindre ces objectifs et nous créerons à cette fin un réseau de femmes ministres de l'environnement.

Pour garantir la viabilité des activités économiques, nous devons engager les gouvernements :

9. À promouvoir la coordination des politiques, la cohérence et la coopération entre institutions économiques, environnementales et sociales aux niveaux local, national, régional et mondial et à renforcer la participation complète des femmes, sur un pied d'égalité, à la prise de décisions dans les domaines environnemental, social et économique, y compris les politiques commerciales et d'investissement;

10. À garantir que les politiques fiscales, commerciales et d'investissement n'entraînent pas de conséquences défavorables sur les moyens de subsistance, la santé et la sécurité alimentaire des pauvres, notamment des femmes et des enfants, et à évaluer ces politiques eu égard à leurs effets sur les femmes;

11. À renforcer l'emploi des instruments économiques, des mesures d'incitation et de politiques relatives aux marchés afin de refléter le coût et les avantages environnementaux, en particulier pour garantir un paiement équitable pour les services écologiques; à identifier et réduire, en vue de leur élimination progressive, les subventions nuisibles à l'environnement;

12. À accroître le volume de l'aide publique au développement et à créer un environnement favorable à l'augmentation du volume des investissements étrangers directs vers les pays en développement, et à demander aux gouvernements et aux milieux d'affaires de tenir compte non seulement des incidences économiques et financières de leurs activités, mais également de leur impact sur le développement, la situation sociale, les femmes et l'environnement;

13. À fournir un appui financier, technologique, technique et en matière de création de capacités, en particulier aux femmes;

14. À créer des mesures d'incitation en faveur de méthodes de production plus propres et plus efficaces en ce qui concerne la consommation d'énergie et de ressources; et à promouvoir la responsabilité sociale et environnementale des sociétés privées;

15. À examiner de près la manière dont la privatisation des biens et services environnementaux affecte les femmes et les communautés locales.

Pour améliorer l'information du public et la sensibilisation du consommateur, nous devons :

16. Garantir que les principaux droits du consommateur, tels que l'accès aux biens essentiels – santé, sécurité, information et éducation – soient garantis, notamment pour les femmes, qui opèrent les choix quotidiens lorsqu'elles répondent aux besoins de leurs familles; sensibiliser le public quant au rôle des femmes en matière de modèles de production et de consommation durables;
17. Fournir aux consommateurs des informations concernant l'impact sur l'environnement, y compris les émissions de gaz de serre des processus et des produits; encourager la divulgation des données sur l'impact environnemental;
18. Élaborer des règlements et des normes relatifs aux produits qui garantissent la santé et la sécurité du consommateur; assurer une participation plus efficace des pays en développement aux organisations internationales de normalisation;
19. Appuyer des initiatives de consommatrices en encourageant la création d'installations de recyclage, la commercialisation de produits biologiques, la diffusion d'informations sur les produits et leur étiquetage, notamment des substances chimiques toxiques et des pesticides moyennant un langage et des symboles compris par les consommateurs, indépendamment de leur âge et degré d'alphabétisation.

Pour promouvoir un partage équitable des avantages retirés des ressources génétiques, nous devons :

20. Créer ou renforcer des cadres nationaux et internationaux efficaces, transparents et stables gouvernant l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable des avantages découlant de leur exploitation, en veillant à la protection du patrimoine collectif et des connaissances et pratiques traditionnelles des populations autochtones et des communautés locales;
21. Renforcer la capacité des pays en développement à consolider leurs structures institutionnelles et législatives chargées d'assurer l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable de leurs avantages, et de mesurer le potentiel offert par les organismes génétiquement modifiés et les risques qui en découlent; et à poursuivre la recherche scientifique sur ce potentiel et ses risques afin de réduire ces derniers au minimum;
22. Promouvoir la mise en place de mécanismes authentiques de participation en vue d'associer les communautés locales et autochtones, notamment les femmes, à la prise de décisions en matière de protection et d'utilisation durable des ressources naturelles; élargir les programmes de recherche participatifs en vue d'utiliser et de documenter les connaissances des femmes autochtones et leurs manières concrètes d'organiser la propriété, l'utilisation et l'entretien des diverses ressources naturelles, et garantir que les femmes gardent la propriété de ces connaissances;
23. Ratifier et appliquer les accords internationaux, et faciliter une coopération et une coordination plus étroites entre les organisations internationales chargées d'examiner les questions relatives à la protection des ressources génétiques, l'accès à ces ressources et le partage des bénéfices qui en découlent;
24. Préciser la relation entre la Convention sur la diversité biologique et les autres conventions internationales, entre autres en ce qui concerne l'appropriation et

l'utilisation des connaissances des femmes et leur prise en charge des ressources naturelles.

Pour développer des politiques d'élimination de la pauvreté qui responsabilisent les pauvres et leur permettent de parvenir à une subsistance durable tout en protégeant les ressources naturelles, nous devons :

25. Intégrer les perspectives sexospécifiques et environnementales dans les instruments internationaux et les stratégies et programmes de développement nationaux (par exemple, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté) destinés à encourager la croissance et réduire la pauvreté;

26. Élaborer et appliquer des politiques de participation permettant aux pauvres, notamment aux femmes, de participer à l'élaboration de solutions en matière d'utilisation plus durable des ressources naturelles, et garantir la disponibilité de ressources financières et techniques suffisantes pour la mise en oeuvre des programmes et projets axés sur la parité;

27. Soutenir des politiques, des activités de sensibilisation et des investissements destinées à réduire les risques pour l'environnement et la santé dus au manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, ou à la pollution intérieure et extérieure; accorder une attention spéciale au VIH/sida en tant que question de développement plurisectorielle, notamment en Afrique, et rendre les fonds et les médicaments en matière de VIH/sida accessibles aux femmes et aux hommes;

28. Garantir que les femmes et les hommes jouissent des mêmes droits en matière de ressources naturelles, y compris la propriété foncière, et peuvent y accéder sur un pied d'égalité; fournir une assistance financière et technique pour réduire la vulnérabilité aux changements environnementaux et aux catastrophes naturelles, appuyer les modèles de subsistance, d'agriculture et de pêche durables tout en garantissant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des personnes vivant dans la pauvreté, notamment des filles et des femmes;

29. Appuyer des mesures d'allègement de la dette des pays les moins avancés et les efforts de ces pays en faveur du développement durable, y compris la réduction de la pauvreté grâce aux fonds dérivés de l'annulation de la dette, conformément aux priorités jugées pertinentes dans leurs circonstances;

30. Développer des approches intégrées afin d'améliorer l'accès des femmes et des hommes sur un pied d'égalité au logement et aux services de base, et combattre les tendances non viables en matière d'urbanisation;

31. Promouvoir des politiques destinées à améliorer l'éducation institutionnalisée des femmes, y compris la formation professionnelle, afin de réduire les inégalités entre les sexes.

Pour garantir que les femmes et les hommes puissent participer pleinement à la prise de décisions et à la mise en oeuvre du développement durable, nous devons :

32. Intégrer les politiques et procédures en matière de parité dans les activités en faveur du développement durable, développer des politiques, des lois et des stratégies en faveur de la parité en matière de protection de l'environnement et de la répartition de ses bénéfices; entre autres, moyennant l'application de quotas et la participation réelle des femmes aux organismes de planification, de décision et

d'évaluation, des programmes préférentiels; des campagnes de sensibilisation, l'évaluation de la parité dans les institutions de développement durable, et l'orientation des femmes vers des carrières de décideur en matière de développement durable;

33. Concevoir et promouvoir des programmes qui contribuent à la création de capacités pour faciliter la participation accrue des femmes à la prise de décisions à tous les niveaux;

34. Encourager les médias privés et internationaux à diffuser des messages en faveur de l'égalité entre les sexes et du développement durable;

35. Rassembler, développer et utiliser à tous les niveaux des données et des indicateurs ventilés par sexe, ainsi que des mécanismes de contrôle et d'évaluation connexes, et promouvoir des recherches sur l'expérience, les rôles et l'impact des activités économiques, sociales et environnementales dans l'optique des femmes;

36. Incorporer une perspective sexospécifique dans les travaux de la Commission du développement durable en matière d'indicateurs; envisager la création de méthodologies cohérentes et comparables en matière de rapports du système des Nations Unies, afin de vérifier l'avancement des femmes à des postes de prise de décisions en matière de développement durable dans le monde entier.

Nous nous engageons

37. Nous, les femmes, lutterons pour un monde qui honore la vigueur inhérente à la diversité culturelle et qui prône l'amour, l'égalité, la solidarité, la responsabilité, le partage et le respect en tant que principes communs. Nous avons besoin d'une éthique qui vise une meilleure qualité de vie, plutôt que l'accumulation de richesses.

38. Nous oeuvrons en faveur d'un partenariat pour la paix et le développement durable, la réconciliation des pouvoirs de l'esprit humain, de la science et de la technologie, avec la paix intérieure et l'esprit de la nature et de la création.

**Annexe II à la lettre datée du 3 avril 2002, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Liste définitive des participants à la Réunion de femmes
responsables pour les questions d'environnement
7-8 mars 2002, Helsinki (Finlande)**

Bulgarie

Mme Dolores Arssenova
Ministre de l'environnement et de l'eau
Ministère de l'environnement et de l'eau

Mme Violeta Roiatchka
Spécialiste hors classe
Ministère de l'environnement et de l'eau
Département de coopération internationale

Colombie

Mme Claudia Martinez Zuleta
Vice-Ministre
Ministère de l'environnement

Cuba

Mme Gisela Alonso Domínguez
Président
Agence pour l'environnement
Ministère de la science, de la technologie
et de l'environnement

Équateur

Mme Lourdes Luque de Jaramillo
Ministre de l'environnement
Ministère de l'environnement

M. Luis Morales Guerra
Ministère de l'environnement

El Salvador

Mme Ana Maria Majano
Ministre de l'environnement et des ressources
naturelles

Finlande

Mme Satu Hassi
Ministre de l'environnement
Ministère de l'environnement

Mme Sirkka Hautojärvi
Secrétaire permanent
Ministère de l'environnement

Mme Ritva Jolkkonen
Directeur général, Ambassadeur
Département de coopération internationale
pour le développement
Ministère des affaires étrangères

Mme Aira Kalela
Directeur général
Groupe des affaires internationales
Ministère de l'environnement

Mme Anu Pärnänen-Landtman
Conseiller, Affaires environnementales mondiales
Département de coopération internationale
pour le développement
Ministère des affaires étrangères

Mme Outi Berghäll
Directeur, Projet sur le climat international
Ministère de l'environnement

Mme Taina Nikula
Assistante politique
Ministère de l'environnement

Mme Sirpa Pietikäinen
Député
Parlement finlandais

Mme Vappu Taipale
Directeur général
Centre national de recherche et de développement
pour la protection sociale et la santé

Géorgie

Mme Nino Chkhobadze
Ministre
Ministère de l'environnement et de la protection
des ressources naturelles

Mme Nato Kirvalidze
Directeur exécutif
Centre régional environnemental pour le Caucase

Honduras

Mme Patricia Panting Galo
Secrétariat d'État pour les ressources naturelles
et l'environnement

Islande

Mme Siv Fridleifsdóttir
Ministre de l'environnement et de la coopération
nordique
Ministère pour l'environnement

S. E. M. Kornélius Sigmundsson
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ambassade de la République d'Islande en Finlande

République islamique d'Iran

Dr Massoumeh Ebtekar
Vice-Président et chef
Département de l'environnement

M. Morshedzadeh
Bureau pour l'Europe centrale et septentrionale
Ministère des affaires étrangères

Dr Parvin Maroofi
Directeur général
Affaires internationales
Département de l'environnement

Mme Fariba Ebtehaj Shirazi
Assistante au chef du Département de l'environnement

République de Corée

Dr Myung-Ja Kim
Ministre
Ministère de l'environnement

Dr Keumhee Jung
Directeur, Bureau pour l'environnement mondial
Ministère de l'environnement

Mme Mee-Hyun Koo
Directeur adjoint, Bureau pour l'environnement
mondial
Ministère de l'environnement

Mme Hyun-Sook Sung
Chargée de programme, Division des affaires
internationales
Ministère de l'environnement

Lesotho

Mme Angelina Lepono Mathabiso
Ministre de l'environnement, des femmes et de la
jeunesse
Ministère de l'environnement, des femmes et de la
jeunesse

Mme Matau Futholetsatsi
Directeur, Département des femmes
Ministère de l'environnement, des femmes
et de la jeunesse

Libye

Dr Ftema Yousef Wafa
Chef de l'Autorité générale pour l'environnement

M. Nabil Saed Awn
Autorité générale pour l'environnement

Mexique

Mme Regina Barba Pérez
Chef du Groupe de coordination de la participation
sociale et de la transparence
Secrétariat pour l'environnement et les ressources
naturelles

Mme Itzá Castañeda Camey
Directeur pour les questions de parité
Secrétariat pour l'environnement et les ressources
naturelles

Pologne

Mme Ewa Symonides
Sous-Secrétaire d'État
Chef du service de conservation de la nature
Ministère de l'environnement

Mme Joanna Trzcińska-Mejor
Conseiller
Ambassade de la République de Pologne en Finlande

Afrique du Sud

Mme Rejoice T. Mabudafhasi, Député
Vice-Ministre
Ministère de l'environnement et du tourisme

S. E. Mme Franki Verwey
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ambassade de la République sud-africaine en Finlande

Mme Masingwaneng Salome Madiba
Chef de la création de capacités
Département de l'environnement et du tourisme

Royaume-Uni

S. E. Mme Alyson J. K. Bailes
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ambassade du Royaume-Uni en Finlande

Dr Helen Marquard
Chef de division
Département de l'environnement, de l'alimentation
et des affaires rurales (DEFRA)

États-Unis d'Amérique

Mme Patricia Lynn Scarlett
Secrétaire adjoint, Service des politiques,
de la gestion et des budgets
Département de l'intérieur des États-Unis

Mme Kathleen Stephens
Directeur, Bureau de l'écologie
et de la conservation terrestres
Bureau des océans, des affaires environnementales
et scientifiques internationales

Mme Lana Bennett
Conseiller agricole
Service agricole étranger
Département de l'agriculture des États-Unis
Ambassade des États-Unis en Suède

Venezuela

Mme Ana Elisa Osorio Granado
Ministre de l'environnement et des ressources
naturelles
Ministère de l'environnement et des ressources
naturelles

S. E. M. José E. López Contreras
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ambassade du Venezuela en Finlande

**Membres du Conseil de femmes chefs d'État
et de gouvernement**

S. E. Vigdís Finnbogadóttir
Présidente
Fondatrice du Conseil de femmes chefs d'État
et de gouvernement

Mme Kim Campbell
Présidente
Conseil de femmes chefs d'État et de gouvernement

Mme Laura A. Liswood
Fondatrice et Secrétaire générale
Conseil de femmes chefs d'État et de gouvernement

M. Pär Stenbäck
Coprésident et Conseiller principal
Conseil de femmes chefs d'État et de gouvernement

Mme Patricia H. Deyton
Directrice exécutive
Conseil de femmes chefs d'État et de gouvernement

Mme Barbara Koz Paley
Conseil de femmes chefs d'État et de gouvernement
PDG, Art Assets LLC

Mme Noelle Eckley
Chargée de recherches
Initiative sur la science et la technologie
pour la viabilité
Belfer Center for Science and International Affairs
John F. Kennedy School of Government
Université Harvard

Organisations intergouvernementales

Mme Zehra Aydin-Sipos
Coordonnatrice de groupes principaux
Secrétariat du Sommet mondial
pour le développement durable
ONU

Mme Sissel Ekaas
Directrice
Division de la parité hommes-femmes
et de la population
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation
et l'agriculture (FAO)

Mme Kristalina Georgieva
Directrice, Département de l'environnement
Banque mondiale

Mme Anna Kajumulo Tibaijuka
Directrice exécutive
ONU-Habitat
Programme des Nations Unies
pour les établissements humains

M. Rainer Nordberg
Spécialiste des établissements humains
ONU-Habitat

Mme Joke Waller-Hunter
Directrice
Direction de l'environnement de l'OCDE

Mme Ingrid Hoven
Présidente du groupe de travail sur la coopération
pour le développement et l'environnement,
CAD/OCDE
Ministère fédéral pour la coopération économique
et le développement
Allemagne

Mme Margot Wallström
Commissaire pour l'environnement
Commission européenne

M. Tomas Grönberg
Membre de la Commission
Commission européenne

M. Timo Mäkelä
Chef de mission
Représentation de la Commission européenne
en Finlande

Organisations non gouvernementales

Mme Grace Akumu
Directrice exécutive
Réseau Afrique climat (RAC)

Mme Carol Browner
Chef
The Albright Group LLC

Mme Irene Dankelman
Conseiller hors classe en matière de développement
durable
Organisation des femmes pour l'environnement
et le développement

Mme Barbara Gemmill
Directrice exécutive
Centre international de liaison pour l'environnement
(CILE)

Mme Nicole Nowicki-Caupin
Directrice générale
Bureau du programme et du développement
EUROSITE

Mme Sathya Saran
Directrice
Femina, Inde

Dr. Vandana Shiva
Directeur, Fondation pour les recherches
en matière de science, de technologie et d'écologie
Inde

Mme Rushika Shiva
Directeur, Fondation pour les recherches en matière
de science, de technologie et d'écologie

Mme Kaarin Taipale
Présidente
Conseil international pour les initiatives écologiques
locales

Mme Marijke Torfs
Coordonnatrice internationale
Amis de la Terre international

Mme June Zeitlin
Directrice exécutive
Organisation des femmes pour l'environnement
et le développement

Mme Wang Yongchen
Journaliste, Chine

Union mondiale pour la nature (IUCN)

Mme Yolanda Kakadbase Navarro
Présidente
Union mondiale pour la nature (IUCN)

Mme Lorena Aquilar Revelo
Conseiller pour les questions de parité
Union mondiale pour la nature (IUCN)

Mme Juliana Chileshe
Conseiller régional de l'IUCN
Lusaka, Zambie

Dr. Anna Kalinowska
Conseiller régional IUCN
Varsovie (Pologne)